



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Madame la Présidente
du conseil d'administration
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2020050

Lyon, le 25 novembre 2020,

Objet : Alerte effectifs SP dans les casernes

Madame la Présidente,

La proximité et l'écoute que vous avez incarnée au cours de nos récents échanges, vos fonctions de Présidente du CA du SDMIS, de vice-présidente de la Métropole de Lyon et d'élue à la commune de Villeurbanne nous amène à vous interpeller sur l'urgence de traiter en priorité le sujet des effectifs de sapeurs-pompier dans les centres d'intervention à départ immédiat.

Face à l'augmentation exponentielle du nombre d'interventions, le triptyque **SECURITE, EFFECTIF, MATERIEL** nous semble aujourd'hui défaillant et même s'il existe bien un Règlement Opérationnel (RO) qui fixe les effectifs minimums caserne par caserne, le compte n'y est pas ou plus.

Faute d'effectifs conséquents constituant les équipages sur les lieux d'interventions, nos personnels sont parfois mis en danger.

« Quand la maison brûle, on ne compte pas les seaux d'eau ... »

Nous estimons que ce RO est bien en dessous des exigences réelles du terrain et il nous semble nécessaire de vous alerter pour dénoncer son respect très partiel.

De ce fait, la situation se tend sur le territoire du SDMIS et loin de négliger la situation de l'ensemble des casernes du SDMIS, nous illustrerons notre propos en prenant l'exemple du secteur de Villeurbanne que vous connaissez particulièrement bien.

Défendu par les sapeurs-pompier des casernes de « Villeurbanne-Cusset » et « Villeurbanne La Doua », ces derniers sont exposés à des situations opérationnelles de plus en plus nombreuses et tendues, propices aux guet-apens et aux agressions toujours plus violentes.

A titre d'information, la caserne de Villeurbanne La Doua, construite initialement en 2001 pour assurer environ 3000 interventions, effectue aujourd'hui 6700 interventions à l'année, avec un effectif de 6 sapeurs-pompier par périodes de 12 heures.



Cela représente la charge opérationnelle la plus importante par agent du SDMIS et ce n'est pas moins de 17 demandes de mutations qui nous ont été transmises dernièrement.

Cette caserne nécessite le recrutement en urgence de 3 sapeurs-pompiers supplémentaires par jour passant ainsi de 6 à 9 SP ayant les qualifications tout engins.

Cette situation unique et héritée de vos prédécesseurs mérite une attention toute particulière de votre part dès à présent et de la part des élus du SDMIS.

Sachez que la direction du SDMIS ainsi que la Préfecture qui ont également été alertées de cette situation, nous ont renvoyé à vos arbitrages.

« Donnez-nous les moyens d'être exigeant quant à la qualité des secours... »

Pour résumer : notre demande consiste à relever les effectifs via le Règlement Opérationnel pour les casernes « en surchauffe ». Le dialogue social étant la pierre angulaire de notre fonctionnement, nous restons à votre entière disposition pour organiser une entrevue et vous exposer les solutions à court et long terme.

Dans l'attente, nous vous prions de croire Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL